



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **04-07**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 17 janvier 2007**

Le dix sept janvier deux mille sept, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

Date de convocation : 20 décembre 2006

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 14 Votants : 16

Présents : Michel BAFFERT(2), Yannick BOULARD, Jérôme MERLE(jusqu'à 19H), Guy JULLIEN, Marcel REPELLIN, Denis ROUX (jusqu'à 19H), Pierre BELLOC, Jeanine CARRIER, Jacques GAUTHIER(2), Guy EYBERT-GUILLON, BROUZET Martine, Laurent DUCLOT, CARREL René(2 à partir de 19h), Amédée MATRAIRE(2 à compter de 19h),

Absents excusés : Christian Coigné, Jacqueline Chapuis, Fernand Arnéodo, Marie-agnès Suchel

Président de séance : Marcel REPELLIN

Secrétaire de Séance : Yannick BOULARD

Rappel du quorum : 9

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- PERSONNEL

Création d'un poste d'adjoint administratif et suppression d'un poste d'agent administratif

Rapporteur : Marcel REPELLIN

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire

Considérant la nécessité de créer un emploi(s) d'adjoint administratif à la MIPE en raison de la réussite à l'examen professionnel d'un agent promu par voie de promotion interne et assurant des fonctions d'adjoint depuis plusieurs années,

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'agent administratif en raison de la promotion interne de cet agent

Le Président propose à l'assemblée,

- la création d'un poste d'adjoint administratif, permanent à temps complet à raison de 35 hebdomadaires
- la suppression d'un poste d'agent administratif permanent à temps complet à raison de 35 hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du, .. 1^{er} mars 2007

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint administratif ,

Grade : . Adjoint administratif. : - ancien effectif 3 - nouvel effectif 4

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Agents administratifs ,

Grade : Agents administratifs : - ancien effectif 2 - nouvel effectif 1 :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la(les) modification(s) du tableau des emplois ainsi proposée(s).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2007 , chapitre 012,

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 19 janvier 2007

Le Président,

Marcel REPELLIN

